

**LES**

**5**

**GRANDS**

**AVANTAGES**

**DE LA**

**CONDUITE  
ACCOMPAGNÉE**



1

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

**AUGMENTE**

**VOTRE CHANCE DE RÉUSSITE À L'EXAMEN**

74% POUR L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ CONTRE 55% POUR LA FILIÈRE CLASSIQUE.



LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE  
PEUT VOUS PERMETTRE

**DE RÉDUIRE LE COÛT**

**DE VOTRE FORMATION**

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE EST EN MOYENNE MOINS ONÉREUSE QUE LA FILIÈRE CLASSIQUE.

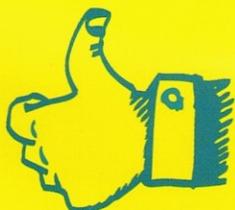
2

3

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

**DIMINUE VOS RISQUES  
D'ACCIDENT**

LES JEUNES CONDUCTEURS ISSUS DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE  
ONT MOINS D'ACCIDENTS QUE CEUX ISSUS DE LA FILIÈRE CLASSIQUE.



LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

**PEUT RÉDUIRE LE PRIX**

DE NOMBREUSES COMPAGNIES D'ASSURANCES PROPOSENT DES PREMIERS **DE VOTRE**  
CONTRATS JEUNES CONDUCTEURS À DES TARIFS AVANTAGEUX. **ASSURANCE**

4

5

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

**PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE**

**LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS**

UNIQUEMENT DANS LE CAS DE L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE,

LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS EST DE 2 ANS AU LIEU DE 3 ANS

**AVEC LA CONDUITE  
ACCOMPAGNÉE**

**MON PERMIS  
DÉMARRE BIEN**



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**



# N'OUBLIEZ PAS ! PENDANT LA FORMATION

- Vous ne pouvez pas conduire en dehors des frontières nationales
- Vous devez respecter toutes les règles du code de la route et les limitations de vitesse suivantes :

	
Autoroute	
Route à 2 chaussées séparées par un terre-plein central	
Autres routes	
Agglomération	

En savoir plus ?  
[securite-routiere.gouv.fr](http://securite-routiere.gouv.fr)



Sécurité routière



@routeplussure



Ministère de l'Intérieur  
Délégation à la sécurité et à la circulation routières  
Immeuble Garance - Place Beauvau - 75800 PARIS CEDEX 08

# FORMATION CONDUITE ACCOMPAGNEE ET CONDUITE SUPERVISEE :

L'atelier installation est réalisé en première séance de conduite afin de faire prendre contact avec le véhicule le plus tôt possible dans la formation

Les principaux aspects mécaniques du véhicule sont travaillés ensuite:

- Rappel sur l'installation au poste de conduite
- Explications sur l'importance du regard
- Mise en place des contrôles rétroviseurs intérieur et extérieur
- Déplacement du véhicule, l'élève ayant uniquement le volant, les rétros et les clignotants
- Mise en place de la manipulation du volant et de l'importance de garder sa voie en tournant
- Départ/arrêt
- La position des pieds sur les pédales
- Le passage de la 2eme
- Le passage de la 3eme et le rétrogradage
- Le pied sur le frein en tournant
- Le passage de la 4eme et de la 5eme
- Les contrôles angles morts
- La chaîne cinématique, le point de patinage et le démarrage en côte avec et sans frein à main
- Le point de patinage sur les manœuvres
- La marche arrière en ligne droite
- Le demi-tour
- La marche arrière en courbe

La réussite ou non d'un exercice est mise en place sous forme d'un jeu : « le jeu des 3 essais », permettant à l'apprenant de s'autoévaluer et de mieux apprécier sa progression

La deuxième phase de l'apprentissage s'effectue au niveau du rappel des connaissances du code de la route et de son utilisation en situations réelles. En générale les ateliers indices et étape 4 sont effectués durant cette période. Nous travaillons aussi :

- Le franchissement des intersections priorité à droite
- La reprise en 1ere pour les intersections difficiles

- La recherche de la signalisation
- Le placement sur la chaussée (sens unique, voie prioritaire, carrefour à sens giratoire)
- Le franchissement des intersections (feu vert, stop, céder le passage)
- Le bataille avec et sans véhicule
- Le créneau droit
- La leçon spécifique liée au travail sur la recherche des indices utiles
- Les voies d'insertion et de décélération
- Les voies de stockage
- L'arrêt de précision
- L'épi en avant et en arrière
- Le créneau gauche

Une fois tous les points travaillés avec les élèves, le rendez-vous préalable est programmé. Celui-ci se réalise en présence d'au moins un parent et est d'une durée de 2 heures en voiture. L'enseignant, sur un parcours prédéfini à l'avance, montre à l'accompagnant les points forts et les difficultés que l'élève rencontre afin que le parent puisse aider au mieux son enfant durant la phase de conduite accompagnée, ou supervisée.

A la fin de ce rendez-vous, l'enseignant et l'accompagnateur réalise ensemble le bilan et choisisse de poursuivre la formation ou du départ de l'élève dans la phase avec accompagnateur.

Un 1<sup>er</sup> rendez-vous pédagogique est programmé après environ 4 à 6 mois de formation. Ce rendez-vous est composé d'une heure en voiture pour constater la progression de l'élève et de deux heures en salle ou est abordé différents thèmes de sécurité routière :

- Fatigue
- Constat et assurance
- Vitesse et distance de sécurité.....

Ce rendez-vous est effectué en présence obligatoire d'un parent.

Avant la fin de la période de conduite accompagnée et avant l'examen du permis de conduire est programmé un 2<sup>eme</sup> RDV pédagogique de 3 heures aussi (1 heure en voiture et 2h en salle toujours avec un accompagnateur).

Durant la période accompagnée d'une durée de 1 an (date à date) l'élève doit parcourir dans différentes situations 3000 kilomètres.

Les conditions liés à la conduite supervisée sont semblables à la conduite accompagnée hormis qu'il n'y a pas de rendez-vous pédagogique à réaliser ni de temps ou de kilomètres imposés.